

--	--

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

29 ET 30 JUIN

N° 2017/E3/039

**QUESTION ORALE POSEE PAR MARIE SIMEONI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES

Madame la Conseillère Exécutive,

A Paris, le Gouvernement d'Edouard Philippe a annoncé dès son entrée en fonction une nouvelle réforme des rythmes scolaires. Le projet de décret élaboré par le Ministre de l'Education envisage la possibilité d'un retour, sous conditions, à la semaine de 4 jours et octroie, dans une certaine mesure, une liberté de choix aux communes pour l'organisation du temps scolaire.

Sur ces questions, parents, enseignants, et enfants sont dans l'incertitude tant la politique des différents gouvernements à Paris se caractérise par une frénésie de mesures et contremesures. A cela s'ajoute la perplexité des maires tant les délais du décret Blanquer semblent resserrés pour une mise en oeuvre à la rentrée prochaine.

Madame la Conseillère, au mois de janvier dernier, notre assemblée a adopté, sur votre proposition, une demande de cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse. Cette délibération a pour objet d'adapter les politiques éducatives aux réalités de la Corse, y compris quant à la définition du calendrier scolaire. S'il concerne en premier lieu le domaine de compétence de la Collectivité Territoriale de Corse, à savoir l'enseignement secondaire, le rapport

n'élude pas la question de l'enseignement primaire.

Dans l'esprit d'envisager un système éducatif adapté à la Corse, nous souhaiterions connaître, Madame la Conseillère, votre point de vue sur l'organisation des rythmes scolaires au sein de notre Académie.